

Déjeuner-conférence

Prévenir le harcèlement psychologique au travail: une mission à partager !

Cinq ans après l'entrée en vigueur des dispositions légales sur le harcèlement psychologique au travail, l'obligation des employeurs de faire de la prévention est toujours de mise.

Où en êtes-vous dans votre entreprise ?

Mardi, le 9 juin 2009 de 7 h 30 à 9 h 30
Riôtel de Matane

15 \$ membre

20 \$ non-membre

Inclus taxes et service

Réservation : 418 562-9344

info@ccmatane.com

Cette conférence présentera :

- Le témoignage et l'expérience d'un employeur de la région pour qui la prévention dans son entreprise a été bénéfique ;
- Les outils de prévention destinés aux employeurs et les succès de la médiation, par Mme Carole Dupéré, conseillère spécialiste en harcèlement psychologique à la Commission des normes du travail ;
- Des cas concrets de jurisprudence clarifiant le droit de gérance et le harcèlement psychologique, par M^e Caroline Perron, avocate à la Commission des normes du travail.